

1887 Premier projet d'éclairage électrique ( vol 4, pp. 228 et 229)

Eclairage  
électrique.

18 Décembre 1886.

M. le Maire fait au Conseil l'exposé  
suivant:

Le programme Municipal du 12 Décembre  
1886, impose aux Elus l'obligation de modifier  
le système défectueux d'éclairage des rues et  
places. En effet, la ville dépense annuellement  
la somme de 2100 francs pour un éclairage  
de quatre-vingt-dix soirées, environ, d'octobre

a fin mars. En sorte que l'éclairage se trouve encore  
réglé par la lune à raison de 12 à 15 soirées durant  
les mois d'automne et d'hiver.

Soucieuse du mandat qu'elle a accepté, la  
Municipalité a songé à l'éclairage électrique,  
découverte scientifique toute récente, dont l'installation  
paraît facile et peu coûteuse, en raison des chutes  
d'eau qui nous entourent à de courtes distances.

Déjà plusieurs sociétés industrielles ont  
adressé des Communications au Maire. Celui-ci  
a eu de nombreuses conférences soit avec les  
Entrepreneurs soit avec des hommes de science  
qui tous sont d'avis que l'éclairage électrique  
peut facilement être établi à La Meure, sans  
recourir à une augmentation de dépense.

Mais avant d'aller plus loin, la Municipalité  
soumet la question au Conseil après l'avoir  
fait étudier d'abord par la deuxième Commission  
et demande l'autorisation au Conseil:

1<sup>o</sup>: De faire étudier ce projet par des  
hommes compétents; 2<sup>o</sup>: De négocier en vue  
d'une concession à faire pour l'éclairage des  
particuliers et celui des rues et places de la ville.

Le Conseil à l'unanimité des membres  
présents, accorde avec empressement toutes les  
autorisations demandées par M. le Maire,  
témoigne le désir de voir inaugurer l'éclairage  
électrique à La Meure en même temps que  
l'ouverture du chemin de fer.

Le Maire à